



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de CARLIN (Claire), D E GUARDIA (Jean), PICCIOLA (Liliane),  
VUILLERMOZ (Marc), « [La Veuve ou Le Traître trahi] Établissement du  
texte », *Théâtre*, Tome I, CORNEILLE (Pierre), p. 435-444

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-2977-4,p.0435](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-2977-4,p.0435)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de  
communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2014. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Le texte qui nous sert de base est l'édition originale de 1634. Toutes les autres éditions publiées du vivant de Corneille font partie des *Œuvres de Corneille* ou du *Théâtre de P. Corneille* (voir Éditions postérieures ci-dessous).

### EXEMPLAIRE DE TRAVAIL

L'exemplaire de référence est conservé à la Bibliothèque Nationale de France, cote 8°-YTH-19046, de format in 8° (Signatures : ã<sup>8</sup>, ë<sup>8</sup>, ÿ<sup>4</sup> A-I<sup>8</sup>), et réunissant [XL]-144 p. Nous avons aussi consulté les exemplaires à la Réserve de la BnF sous les cotes RES-YF-4137 et RES-YF-4138

[I] : ã1r° LA / VEFVE / OU LE / TRAISTRE / TRAHY. / Comedie. / [Vignette type figure] / A PARIS, / Chez FRANCOIS TARGA, au premier / pilier de la grand' Salle du Palais deuant la / Chappelle, au Soleil d'or. / M. DC. XXXIV. / *Avec Privilège du Roy.*

[II] : ã1v° blanc

[III-VII] : ã2r° [bandeau à motif floral] A MADAME de la MAISON-FORT.

[VIII-XI] : ã4v° [bandeau à motif floral] AU LECTEUR.

[XII] : ã6v° [bandeau simple à motif typographique] AUX DAMES  
[signé Scudéry]

[XIII] : ã7r° [bandeau à motif] EPIGRAMME. [signé Mairet]

[XIV-XV] : ã7v° [bandeau à motif] A MONSIEVR Corneille Jur Ja Clarice. [signé Guérente]

[XVI] : ã8v° [bandeau simple à motif typographique] MADRIGAL, Pour la Comedie de la Vefue de Mon]ieur Corneille. [signé I. G. A. E. P.]

[XVII-XIX] : ë1r° [bandeau à motif] A MONSIEVR CORNEILLE.

- ELEGIE. [signé Rotrou]; ã2r° [bandeau simple à motif typographique suite aux derniers vers de Rotrou] A MONSIEVR CORNEILLE. [quatrain signé C. B.]
- [XX] : ã2v° [bandeau simple à motif typographique] A MONSIEVR CORNEILLE Ÿur Ÿa Vefue. EPIGRAMME. [signé Du Ryer]; AV MESME. Par le meŸme.
- [XXI] : ã3r° [bandeau à motif] A MONSIEVR CORNEILLE. [signé Boisrobert]; [bandeau à motif] A MONSIEVR CORNEILLE Ÿur Ÿa Vefue [signé D’Ouille] – - - - [XXII] : ã3v° [bandeau à motif floral] A MONSIEVR CORNEILLE Ÿur Ÿa Vefue. EPIGRAMME. [signé Claveret]
- [XXIII] : ã4r° [bandeau à motif] MADRIGAL du meŸme.
- [XXIV] : ã4v° [bandeau simple à motif typographique] A MONSIEVR CORNEILLE Ÿur l’inpretion de Ÿa Vefue. [Collardeau]; POVR LA VEFVE DE MONSIEVR Corneille. [signé L. M. P. = Louis Mauduit, Parisien]
- [XXV] : ã5r° [bandeau avec figures] A MONSIEVR CORNEILLE. SONNET. [signé Petit Val]
- [XXVI] : ã5v° [bandeau simple à motif typographique] A MONSIEVR CORNEILLE. SONNET. [anon.]
- [XXVII] : ã6r° [bandeau simple à motif typographique] AU MESME. SIXAIN. [signé Pillastre]; A MONSIEVR CORNEILLE / EPIGRAMME. [signé Villeneuve]
- [XXVIII] : ã6v° [bandeau figurant des animaux] A MONSIEVR CORNEILLE. [signé Marbeuf]
- [XXIX] : ã7r° [bandeau avec figures] A MONSIEVR CORNEILLE, Ÿur Ÿa Vefue. SIXAIN. [signé Canon]
- [XXX] : ã7v° [bandeau simple à motif typographique] A MonŸieur Corneille, Ÿur Ÿa Vefue. SONNET. [Signé L. N.]
- [XXXI] : ã8r° [bandeau à motif] A MONSIEVR CORNEILLE en faueur de Ÿa Vefue. [signé Burnel]
- [XXXII] : ã8v° [bandeau simple à motif typographique] A MonŸieur Corneille. [signé Marcel]
- [XXXIII-XXIV] : ã1r° [bandeau à motif floral] A MONSIEVR CORNEILLE, Ÿur Ÿa Vefue. STANCES. [signé Voille]
- [XXXV] : ã2r° [bandeau à figures] STANCES. [signé Beaulieu]

- [XXXVI] : 12<sup>v</sup> [bandeau simple à motif typographique] A la Vefue de Mon]sieur Corneille. SONNET. [signé A. C. = Alexandre de Campion ?]  
 [XXXVII] : 13<sup>r</sup> Extrait du Privilège suivi de l'achevé d'imprimer du 13 mars 1634.  
 [XXXVIII] : 13<sup>v</sup> *Errata*.  
 [XXXIX] : 14<sup>r</sup> ARGUMENT.  
 [XL] : 14<sup>v</sup> ACTEVRS.  
 p. 1-144 : texte de La Veuve [A1<sup>r</sup> : début du texte. – I8<sup>r</sup> : fin du texte].

ÉDITIONS POSTÉRIEURES,  
 PUBLIÉES DU VIVANT DE L'AUTEUR

Les variantes ont été établies à partir des éditions collectives suivantes :

*Œuvres de Corneille*, Rouen, Antoine de Sommaville et Augustin Courbé, 1644 (un tome). L'avis Au Lecteur d'origine de *La Veuve* est remplacé par un avis Au Lecteur qui s'applique aux *Œuvres* en général, situé dans la « Première partie » des éditions de 1644 à 1657. Les vingt-six hommages, l'achevé d'imprimé et la liste des fautes les plus notables sont supprimés à partir de 1644. L'édition de 1644 comporte le plus grand nombre de variantes (sur environ 160 vers) avant le grand remaniement du théâtre de Corneille en 1660.

*Œuvres de Corneille*, Rouen, Augustin Courbé, 1648, t. I.

*Œuvres de Corneille*, Rouen, Antoine de Sommaville, 1652, t. I.

*Œuvres de Corneille*, Rouen, Augustin Courbé, 1654, t. I.

*Œuvres de Corneille*, Paris, Antoine de Sommaville, 1655, t. I.

*Œuvres de Corneille*, Paris, Guillaume de Luyne, 1657, t. I.

*Le Théâtre de P. Corneille*, Rouen, Augustin Courbé et Guillaume de Luyne, 1660, t. I. L'épître dédicatoire à Madame de la Maisonfort disparaît dès cette édition. À partir de 1660, les Examens paraissent pour la première fois pour introduire chaque pièce. Plus de 340 vers de *La Veuve* sont alors modifiés, quatre sont ajoutés et trente-six supprimés. En tête de cette édition on trouve une gravure de F. Chauveau illustrant la scène 8 de l'acte III (l'enlèvement de Clarice).

*Le Théâtre de P. Corneille*, Rouen, Guillaume de Luyne, 1663, t. I.

*Le Théâtre de P. Corneille*, Paris, Guillaume de Luyne, 1664, t. I.

*Le Théâtre de P. Corneille*, Rouen et Paris, Guillaume de Luyne, 1668, t. I.

*Le Théâtre de P. Corneille*, Paris, Guillaume de Luyne, 1682, t. I.

### ÉDITIONS SAVANTES MODERNES

Il existe une seule édition savante moderne séparée de *La Veuve*, procurée par Mario Roques et Marion Lièvre, Genève, Droz et Lille, Librairie Giard, 1954. L'appareil critique de l'édition publiée par Christian Rist lors de sa mise en scène de la pièce en 1990 est quasi inexistant, mais le choix des variantes retenues rend le texte tout à fait digne d'intérêt<sup>1</sup>. À part les nombreuses éditions du *Théâtre complet* et des *Œuvres* de Corneille, nous soulignons l'utilité, comme instrument de travail, de la dernière édition de la Pléiade (éd. Georges Couton, Paris, Gallimard, 1980, t. I).

### PRINCIPES DE LA PRÉSENTE ÉDITION

#### ORTHOGRAPHE ET GRAPHIE

Nous avons introduit systématiquement des traits d'union entre un verbe et le pronom-sujet placé après lui ainsi que dans le mot « pas-setemps » que nous trouvons au v. 47. Au v. 28, bien que l'emploi de l'indicatif fût encore possible au début du XVII<sup>e</sup> siècle, nous avons donné « fît » pour « fit », à l'instar de l'édition de 1644. Lorsque le sens l'exigeait nous avons remplacé le nom « conte » et les diverses formes du verbe « conter » par « compte » et « compter » (v. 30, 293, 651, 1404, 1636, 1693, 1832). Quand il s'agissait de déterminer une femme, ou un substantif féminin, nous avons donné « une autre » pour « un autre »,

1 Grenoble, Cent pages, 1990. Voir ci-dessus, « La mise en scène moderne ».

qui n'était pas incorrect à l'époque (v. 506, 736) : Corneille a d'ailleurs hésité sur ce point (voir variantes).

Conformément aux principes de cette édition collective du *Théâtre complet*, l'orthographe a été modernisée, mais nous avons respecté entièrement l'emploi des majuscules de l'édition de 1634. Toutefois, comme dans l'ensemble de volume, nous avons introduit des majuscules après les ponctuations fortes : points d'exclamation et d'interrogation.

Quelques exceptions à la règle de la modernisation s'imposent pourtant quand il s'agit de conserver la forme ancienne pour la rime : « consomme » (pour « consume », v. 21), « monnoie » (v. 182), « voulois » (v. 287), « que je die » (v. 1471).

Nous avons également conservé la forme ancienne pour le respect du mètre : « avecque » (v. 106, 551, 1648), « ce penser » (v. 1247 et 1271), « jusques » (v. 1945), « paravant que » (v. 748 et 1855), « paravant » (v. 1982 et 2013), et « encor » (v. 259, 489, 526, 630, 1093, 1237, 1241, 1315, 1329, 1501, 1542, 1726, 1776, 1804, 1844, 1926, 1987).

L'expression « au déçu de » (pour « desceu », au v. 244) a été retenue plutôt que l'expression moderne « à l'insu de », et nous avons préféré « soumission » à « submission » (v. 30, 392, 1849).

Nous avons remplacé « et » par « eh » dans les expressions « eh bien » (v. 11, 115, 234, 257, 525, 987, 1363, 1725, 1958), et « eh, quoi » (v. 538).

#### PAGINATION ET NUMÉROTATION

Dans les pièces liminaires, nous avons utilisé la pagination des signatures, mais dans le texte de la pièce, nous avons respecté la numérotation de l'exemplaire de travail (p. 1 – p. 144), tout en conservant les signatures A – I.

Les erreurs de numérotation ont été corrigées et signalées : la page [60] de l'exemplaire de travail est faussement numérotée [50] ; la page [63] est faussement numérotée [36] ; la page [83] est faussement numérotée [86] ; la page [86] est faussement numérotée [85].

D'autres erreurs concernant la numérotation des scènes ont été corrigées et signalées dans les variantes : la scène VII de l'acte IV (avant le v. 1507) est numérotée scène VI, la scène VIII (avant le v. 1523) est faussement numérotée scène VII et la scène IX (avant le v. 1570) est faussement numérotée scène VIII.

Avant le v. 463, l'indication de la scène II manque ; avant le v. 1803, la scène VII de l'acte V est faussement numérotée « scène IIV » ; ces corrections sont signalées dans une note, comme l'est celle au début de la scène X de l'acte III (avant le v. 1167), faussement numérotée Acte IV.

#### DIDASCALIES

Nous avons introduit cinq didascalies pour ajouter à la clarté du texte :

- au début de la scène II du premier acte, avant le v. 105, nous avons inclus *seul* pour indiquer que la Nourrice n'a pas encore rejoint Alcidon. Cette précision est présente dans toutes les éditions successives de la pièce (voir les variantes).
- après le v. 153, au moment où Alcidon offre une bourse à la Nourrice en pot-de vin.
- après le v. 812, *Alcidon sort son épée en faisant semblant de vouloir se tuer.*
- après le v. 988, *Philiste indique son cœur comme la cible de choix d'Alcidon*, qui le provoque en duel.
- avant le v. 1005, *Philiste indique son épée suite* à la provocation d'Alcidon dans la même scène (la scène III de l'acte III).
- après le v. 1186, nous indiquons que la Nourrice *est seule* après avoir incité les domestiques de Clarice à partir à sa recherche suite à l'enlèvement de la veuve.

#### COQUILLES

Plutôt que de noter les dizaines d'occurrences où, en 1634, il manque par exemple une apostrophe (ex : « dindice » pour « d'indice » au v. 6), une seule lettre, un espace entre des mots, où l'on trouve un singulier pour un pluriel, où un verbe est mal conjugué (comme « espère-tu » au v. 9), où le relatif « où » (v. 92), la préposition « à » (ex. : v. 7), l'adverbe « là » (ex : v. 39) ne sont pas accentués, les occurrences du verbe « avoir » à la 3<sup>e</sup> personne qui portent en revanche l'accent (ex : v. 159, 978, 1400, 1551...), ces fautes étant corrigées dès l'édition de 1644, nous ne signalons ici que deux moments où les personnages sont mal identifiés :

- Le v. 279 est partagé entre Chrysante et Géron, mais par erreur la réplique de Géron est attribuée à Doris.
- Le v. 739 est partagé entre la Nourrice est Alcidon, mais le nom d'Alcidon ne paraît pas au moment de sa réplique.

Au v. 214, nous avons, conformément à toutes les autres éditions, donné « servions » et non « servons », visiblement fautif.

Au v. 746, nous avons corrigé « lancements » en « langueurs », comme l'édition de 1644.

Au v. 615, nous avons ajouté « sans », qui manque dans l'édition de 1634 mais est introduit dès 1644.

Au v. 1031, nous avons remplacé « que » par « qui » (correction effectuée dès 1644).

Au v. 1686, nous avons remplacé « me » par « ne ».

Au v. 1185, nous avons remplacé « s » par « c » dans « c'en est fait ».

#### PONCTUATION

La politique de cette édition est de conserver le plus possible la ponctuation de l'époque, gouvernée par la diction de l'acteur ou celle de la lecture à haute voix, mais de moderniser quand il le faut si les difficultés de lecture sont trop grandes. Souvent à la fin d'un vers il n'y aura pas de ponctuation, la fin du vers impliquant naturellement une certaine pause, ou bien on trouvera une virgule là où l'on pourrait s'attendre à un point ou une autre intervention marquant la coupure de la parole en français moderne. La ponctuation ancienne servait la fonction respiratoire, marquant les diverses sortes de pause, de la virgule, la plus brève, au point-virgule, puis au deux-points et enfin au point, la pause définitive. Toutefois nous avons adopté, pour le v. 565, la ponctuation de 1644. Par ailleurs la succession de deux phrases se terminant par un double point nous a paru

L'absence de ponctuation, une virgule, un point-virgule ou deux points à la fin des tirades pourraient s'avérer particulièrement déroutants pour le lecteur du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous sommes intervenus systématiquement dans ces cas, aussi bien à la fin des répliques longues d'au moins un alexandrin qu'à la fin des tirades plus amples. Ces interventions ne bénéficient pas d'une note de bas de page :



- Répliques se terminant sans ponctuation où nous avons introduit un point : 156, 188, 778, 1275, 1486, 1503, 1504 et 1862.
- Répliques se terminant sans ponctuation où nous avons introduit des points de suspension : v. 72, 1180, 1279, 1305, 1454, 1462, à l’instar de l’édition de 1644. C’est évidemment encore plus juste quand une bribe de vers ne se termine par aucun signe de ponctuation : v. 111.
- Répliques se terminant sans ponctuation où nous avons introduit un point d’interrogation : v. 1441, 1843.
- Répliques se terminant par une virgule où nous avons introduit un point : v. 254, 368, 650, 660, 1049, 1290, 1322, 1352, 1426, 1528, 1602, 1907.
- Répliques se terminant par un point-virgule où nous avons introduit un point : v. 770, 1684.
- Répliques se terminant par deux points où nous avons introduit un point d’exclamation : v. 300, v. 1862.
- Réplique se terminant par un point que nous avons remplacé par un point d’interrogation : v. 110.
- Les répliques de quelques syllabes des v. 1163 et 1164 ont été terminées par un point alors qu’elles présentaient une virgule en 1634, la virgule du v. 1163 ayant au reste été remplacée par un point dès 1644.

Un autre changement systématique a lieu quand, à la fin d’une tirade, ou d’une simple réplique, l’interruption n’était marquée que par un point, là où le lecteur moderne s’attendrait aux points de suspension alors que devrait se présenter, par exemple, un verbe principal ou une subordonnée annoncée ; nous les lui avons préférés : v. 268, 346, 350, 764, 904, 981 (après « malgré »), 1036, 1159, 1285, 1321, 1497, 1674 (la plupart de ces choix ayant été effectués dès l’édition de 1644).

Parfois le personnage s’interrompt lui-même, comme Philiste au v. 1285 ou la nourrice au v. 1458, pour reprendre une autre phrase. Nous avons alors préféré les points de suspension au point.

Par ailleurs nous avons introduit des guillemets, précédés, si nécessaire, d’un double point, lorsque Doris cite son dialogue avec Florange (v. 208, v. 212, puis 217-225), que Géron cite à Chrysante les propos de Florange (v. 283-286), qu’Alcidon cite un propos imaginaire (v. 674),

que Lycas rapporte les propos de la Nourrice (v. 1207), que Philiste répète le mot de Doraste (v. 1281) ou que Célian feint de rapporter à Alcidon des propos de Clarice (v. 1662-1666).

Pour ce qui est des nombreux autres vers de l'édition de 1634 dont la logique de la ponctuation diffère de celle de notre époque, il est parfois difficile de savoir si nous avons affaire à un véritable choix de l'auteur : le problème des erreurs d'impression n'est pas négligeable dans les années 1630, la décennie où la publication de pièces de théâtre a pris un essor auparavant inconnu.

Nous avons supprimé les virgules qui séparaient le verbe et son complément d'objet direct, comme au v. 647 ; remplacé, au v. 672, un point qui séparait deux relatives par une virgule, à l'instar de la correction effectuée dans l'édition de 1644 qui nous sert souvent de référence en cas de doute. Nous avons également introduit une virgule au milieu des v. 751, 1557, après « ami » aux v. 1730 et 1755, après « père » au v. 1777, à la fin des v. 824, 826, 1014, 1299, 1316, 1379, 1544, 1561, 1588, 1654, deux virgules dans le v. 809, un point à la fin des v. 776, 1503, 1504, 1707, un double point à la fin du v. 1140, un point d'interrogation à la fin du v. 1293, en suivant ladite édition. Encore à l'instar de l'édition de 1634, nous avons ajouté un point après « oui » au v. 1437, partagé entre plusieurs locuteurs. Nous avons ajouté une virgule à la fin du v. 981 pour séparer plus fortement que par la pause de fin de vers deux indépendantes qui n'étaient pas placées sur le même plan.

Nous avons systématiquement isolé les appellatifs par une ou deux virgules comme indiqué dans l'introduction générale alors qu'ils ne l'étaient pas toujours (comme aux v. 256, 282, 663, 679, 932, 1137, 1225, 1267, 1273, 1423, 1495), omission souvent corrigée dès 1644 (comme pour « perfides » au v. 1283 ou « mon souci » au v. 1857). Même correction pour « oui », rarement isolé en 1634, ou les impératifs comme « va » (v. 282 et v. 1506). Nous isolons « Ah » et « Ô » en faisant précéder l'interjection d'un point et en la faisant suivre soit d'un point d'exclamation soit d'une virgule si lui succède une autre expression exclamative (v. 891, 1185, v. 2001). Nous plaçons « hélas » entre virgules quand il interrompt le cours d'une phrase (v. 1279) ou le faisons suivre d'un point d'exclamation quand il se trouve en tête de phrase (v. 1111, 1279). Nous avons isolé « Adieu » en le faisant précéder d'un point au

v. 99 et au v. 370 (à l'instar de l'édition de 1644), en le faisant suivre d'un point au v. 1687.

Comme dans l'édition de 1644, à la fin du v. 1455, nous avons remplacé le point d'interrogation par une virgule, et au milieu du v. 1462 le point par un point d'interrogation ; nous avons remplacé le point par un point d'interrogation à la fin des v. 1570 et 1708 ; nous avons remplacé les deux points par un point aux v. 953 et 1586 ; nous avons supprimé la virgule avant « aisément » au v. 1508 et après « possession » au v. 1548 ; nous avons remplacé la virgule par un point à la fin des v. 938, 976, 1324, 1614. À la fin du v. 110 et au v. 1666 nous avons remplacé le point par un point d'interrogation, et, au v. 1948, le point d'interrogation par un point, suivant dans les deux cas le texte de 1644.

Comme indiqué dans l'introduction générale, dans les longues tirades seulement ponctuées par des virgules, nous avons introduit des points-virgules pour signaler des changements de plan aux v. 472, 628, 808 (// éd. 1644), 860, 934 (// éd. 1644), 936, 979 (// éd. 1660), 1080, 1086 (// éd. 1644), 1130, 1170, 1826, 1972 et au v. 1206, nous avons remplacé une virgule par deux points avant la citation du vers suivant, placée par nous entre guillemets.

Nous avons évité également la succession de deux phrases se terminant par deux points, souvent en suivant l'édition de 1644.

Erreur manifeste au v. 1578 : à l'instar de l'édition de 1644, nous avons supprimé le point qui termine le vers et qui sépare le sujet de son verbe.

Nous avons évidemment réduit à trois le nombre de points de suspension quand il était excessif (cinq au v. 1058).

Quand nous avons choisi pour d'autres raisons de changer la ponctuation de notre exemplaire de travail au cours d'une tirade, nous l'avons signalé en note. L'évolution de la ponctuation dans les variantes a dans plusieurs cas guidé notre décision de modifier la ponctuation de notre édition de *La Veuve*.